



# PROJET ASSOCIATIF

2020/2025

# **INSTITUT INNOVATION ET PARCOURS**

RUE DES RUISSEAUX 49300 CHOLET

# Sommaire

Sommaire pag	e 1
Avant-propos pag	e 2/3
Notre histoire pag	e 4
Nos valeurs pag	e 5/6
Notre charte pag	e 7/8
Notre organisation pag	e 9/10
La fonction gestionnaire pag	e 11
Le public accueilli pag	e 12
Nos missions pag	e 13/15
Le diagnostic de l'association page	∍ 16
Les axes stratégiques de l'association pag	e 17/18
Remerciements page	e 19

## **Avant-propos**

Depuis 1975, la condition de la personne en situation de handicap n'a cessé d'évoluer. A partir de cette date et jusqu'au début des années 2000, la « prise en charge » était quasi exclusivement institutionnelle.

Les lois 2002-2 rénovant la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées, 2005-102 pour l'égalité des chances et la participation à la citoyenneté, 2009-879 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires, appelée loi HPST, ont réaffirmé les notions d'accompagnement, de compensation, avec pour objectifs de permettre à la personne handicapée de prendre toute sa place au sein de notre société. Elle devient un citoyen comme les autres et a le droit de participer à la vie de celle-ci. Les notions d'égalité des chances, des droits et d'inclusion voient le jour.

Les structures accompagnantes doivent inscrire leurs actions dans ce sens et agir pour les faire prévaloir.

Depuis sa création, notre association n'a de cesse d'œuvrer pour accueillir des enfants souffrant de troubles du comportement et/ou de la personnalité et de les accompagner dans le but de favoriser et/ou leur garantir une scolarité la plus normale possible.

Un contexte économique et social de plus en plus exigeant, une demande de plus en plus forte avec des problématiques de plus en plus complexes, vont l'encourager à se rapprocher d'autres entités qui partagent les mêmes questionnements et cherchent des réponses adaptées (création du GIAC Pays de LOIRE).

C'est pourquoi une démarche de rapprochement entre les associations APSCD et FRANKLIN ESVIERE est signée en 2016. Deux ans plus tard, APSCD devient *Institut Innovation et Parcours*, et 2019, elle réalise une fusion/absorption de l'association de FRANKLIN ESVIERE qui permet :

- une nouvelle réponse sur le territoire et une mise en adéquation de l'offre sur l'axe Angers/ Cholet.
- Le recrutement d'une direction unique pour les deux établissements, suite aux départs à la retraite annoncés des deux directeurs, épaulée dans sa mission, par deux directeurs adjoints qui occupaient respectivement des postes de chefs de services éducatif et pédagogique.

Ces différents évènements, nous amène donc à réécrire notre projet associatif afin de :

- Réaffirmer notre identité, nos valeurs, notre charte, tout ce qui inspire nos choix, nos missions.
- Fédérer toutes les parties prenantes que ce soient les membres de l'association, la gouvernance ou tous les acteurs qui agissent ou interagissent auprès des jeunes. Chacun doit pouvoir s'y identifier, y adhérer et s'y référer.
- Ètre un socle commun pour guider les membres de l'association, les professionnels dans leurs missions et nos partenaires.
- Mettre en évidence notre capacité à anticiper et mettre en place de nouvelles solutions sur le terrain dans un contexte en constante évolution et apporter des réponses en harmonie avec politiques publiques et sociales.

Ce projet va être notre ligne conductrice pour les 5 années à venir.

Pour cette raison, nous avons fait le choix, pour sa construction et sa rédaction, d'unir toutes les forces vives prenant part à l'association et nous les en remercions. Ainsi, un comité de pilotage, des groupes de travail ont été mis en place et ont contribué à l'élaboration de celui-ci.

## Notre histoire

#### L'APSCD

6 Février 1970 : Création de l'APSCD suite à la prise de conscience de difficultés scolaires rapportées à la dyslexie.

13 Février 1970 : Dépôt de statuts sous la dénomination : Association Pour le Soutien des classes primaires Curatives de la Dyslexie.

Le besoin thérapeutique étant nécessaire à l'accompagnement pédagogique, une demande d'agrément est déposée.

24 Février 1971 : Un avis favorable est donné pour l'ouverture d'un centre privé de rééducation psychothérapique pour enfants inadaptés, à titre provisoire pour 24 enfants.

Septembre 1971: Autorisation provisoire avec extension de 24 à 36 enfants.

Novembre 1972 : Autorisation d'exercer de l'Institut jusqu'alors donnée à titre transitoire est accordée sans limitation de durée.

Juillet 1978 : Un Contrat simple est passé avec l'Education Nationale. Cette même année l'Association achète la propriété de la Congrégation des Frères de Saint Gabriel.

Juin 1993 : Nouvelle dénomination Association pour l'Aide Psychopédagogique aux Scolaires en Difficulté.

Mars 1995 : Création d'un Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile pour 8 places.

Décembre 2010 : Adhésion au Groupement Inter-Associatif de Coopération avec 4 autres associations situées dans les pays de Loire (ARRIA, l'ETAPE, Félix Jean Marchais, FRANKLIN ESVIERE).

#### **FRANKLIN ESVIERE**

Avril 1999 : fusion de deux petites associations FRANKLIN et ESVIERE. L'une d'entre elles, était plus orientée vers la déficience intellectuelle et les troubles de la personnalité (IMP FRANKLIN). L'autre vers la rééducation des troubles du langage et du comportement (EMP de l'ESVIERE).

28 Avril 1999 : Autorisation d'ouvrir un Institut de Rééducation et un SESSAD validée par le CROSS.

Décembre 2010 : Adhésion au Groupement Inter-Associatif de Coopération avec 4 autres associations situées dans les Pays de Loire (ARRIA, L'ETAPE, Félix Jean Marchais, l'APSCD).

Les principes qui guidaient l'action des deux associations avant la fusion étaient similaires et marquaient leur engagement humaniste et laïque pour :

- Accompagner la scolarisation en milieu ordinaire d'enfants ayant des troubles du comportement, au plus près de leur domicile chaque fois que cela est possible, quelle que soit la complexité de chaque problématique.
- Faire reconnaître le droit à un parcours de scolarisation continu et adapté tout en associant les parents aux décisions d'orientation de leur enfant et à la définition de leur projet personnalisé d'accompagnement.
- S'impliquer avec les partenaires locaux pour développer le droit à l'éducation pour tous.

## **INSTITUT INNOVATION ET PARCOURS**

Mars 2016 : Signature d'une convention territoriale de coopération renforcée entre l'APSCD et FRANKLIN-ESVIERE qui a permis :

La mise en place d'une gestion commune d'établissements et services médico-sociaux réglementés et placés sous contrôle de l'Agence Réégionale de Santé Pays de Loire.

L'animation d'actions de soutien pour favoriser la recherche de solutions innovantes, inclusives et humainement responsables.

Septembre 2018 : Changement de Nom de l'association. L'APSCD devient l'association institut innovation et parcours. Janvier 2019 : Fusion absorption de l'association FRANKLIN ESVIERE par l'association institut innovation et parcours.

L'association est un organisme gestionnaire qui comprend deux Dispositifs ITEP :

- Le DITEP La Tremblaie situé à Cholet, rue des Ruisseaux
- Le DITEP Les Oliviers situé à Angers, 5 rue Fernand Forest.

## Nos Valeurs

A ce jour les valeurs partagées par les administrateurs du conseil d'administration et par les professionnels salariés, dans le cadre des projets d'établissements et de services, qu'ils élaborent et mettent en œuvre pour les jeunes et leur famille sont;

## L'humanisme:

Le jeune accueilli est au cœur de tout, « la mesure de toute chose ». Il est reconnu dans sa singularité et est accompagné, dans le respect de son origine sociale, culturelle et religieuse, de son vécu, de son parcours, de sa famille, de son intimité et sa vie privée pour lui permettre de se construire, d'accroître ses savoirs, d'entrer en interaction avec les autres.

## La famille :

La prise en compte des familles et de leurs vécus est un élément central de notre accompagnement des jeunes, dans leur parcours. Elles jouent un rôle prépondérant et actif dans l'expression de leurs demandes et de leurs attentes pour leur prise en charge et tout au long de leur accompagnement. Elles les soutiennent et les motivent.

## L'innovation :

Face à un contexte politique, économique et social en profonde mutation, les structures médicosociales doivent se remettre en permanence en question et développer de nouvelles solutions de prise en charge et d'accompagnement.

L'innovation est notre moteur et doit nous permettre de nous adapter et transformer notre offre pour améliorer et performer continuellement la qualité de nos prestations.

### Le parcours :

Il est individuel et personnalisé en fonction de chacun. Il doit être adapté, et permet au jeune de retrouver l'estime de soi, de s'épanouir, de s'ouvrir aux autres et aux savoirs.

## L'inclusion:

L'idée est de contribuer à donner à la société un autre regard sur le handicap. Il s'agit de redonner à tout individu, le droit à l'accessibilité aux structures ordinaires d'enseignement, de santé, d'emploi, de services sociaux, de loisirs (...), de construire un projet et d'évoluer dans une société où il est reconnu à part entière, où il trouve sa place et dans laquelle sa singularité devient motrice. Il doit pouvoir agir comme tout citoyen, selon le principe d'égalité de droit et des chances.

## La transparence :

Elle est primordiale dans la gestion de notre association et nécessaire pour créer du lien au sein de la gouvernance et des structures. Elle est essentielle pour le bon fonctionnement du binôme présidence/direction.

En expliquant clairement qui nous sommes, quels sont nos choix et ce vers quoi on veut tendre, il est plus aisé de fédérer, et de mettre en place des relations de confiance.

Il en est de même avec nos partenaires et les autorités de contrôle et tarification.

## **Notre Charte**

### Article 1

Nous nous engageons avec sincérité et loyauté selon notre rôle bénévole ou professionnel.

Nous contribuons à définir et promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant.

### Article 2

Nous garantissons le principe d'égalité entre tous les enfants accompagnés.

Chaque enfant a droit de s'exprimer et d'être entendu sur les questions qui le concernent.

### Article 3

Nous instaurons un climat de confiance avec les parents ou les représentants légaux de l'enfant.

## Article 4

Nous assurons l'accompagnement individuel d'enfants reconnus en situation de handicap pour qu'ils vivent avec et comme les autres enfants.

Chaque enfant a droit à l'éducation et aux loisirs.

## Article 5

Nous participons avec conviction à la mise en place et au soutien du parcours scolaire d'enfants dans le respect de leur dignité et leur statut d'élève.

## Article 6

Nous travaillons en équipe transdisciplinaire et valorisons le rôle professionnel de chacune et chacun.

Nous encourageons la qualification, la formation, la recherche appliquée en vue d'acquérir des connaissances nouvelles.

### Article 7

Nous sommes attentifs à l'amélioration continue de nos pratiques dans le respect mutuel des compétences de chacun : de l'enfant, des parents, des intervenants professionnels et des bénévoles.

### Article 8

Nous considérons avec attention la spécificité de chaque territoire d'implantation de l'Association pour être plus près des lieux de vie de l'enfant et de sa famille.

## Article 9

Pour remplir au mieux notre mission et répondre au mieux aux besoins émergents, nous développons des partenariats actifs sur les territoires.

#### Article 11

Nous travaillons à réfléchir et faire évoluer les conditions d'accompagnement des jeunes présentant des troubles du comportement au travers de la recherche, de l'innovation, de la formation et de la sensibilisation.

## **Notre Organisation**

Notre association réunit des personnes volontaires qui souhaitent faire vivre le projet de l'association.

## Les Instances de l'association

## L'Assemblée Générale

Elle est composée de membres adhérents de l'association et des personnes s'étant acquittées de la cotisation.

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit une fois par an. Sont invités à y assister les adhérents, les non-adhérents (les salariés, les parents, associations, établissements scolaires, élus municipaux, Commissaire Aux Comptes...).

Elle entend les rapports moraux, d'activités et financiers de l'association, et les approuve.

Elle fixe le montant de la cotisation.

Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit périodiquement (tous les 3 ans) ou s'il y a lieu (démission, exclusion, décès, non-paiement de la cotisation annuelle), au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être organisée en cas de projet spécifique ou d'évènement nécessitant une prise de décision de cette instance conformément aux statuts.

## Le Conseil d'Administration

Il assure la gouvernance de l'association en définissant les grandes orientations politiques.

Il est composé de 6 à 12 administrateurs bénévoles, et se réunit 2 à 3 fois par an en présence de la Direction des dispositifs, des Services Généraux ou des autres professionnels en fonction des besoins, et de tout autre invité œuvrant dans l'intérêt de l'association.

Le Président propose l'ordre du jour et un procès-verbal précise les décisions qui ont été votées à la majorité absolue des voix pour l'association en fonction des points abordés.

Le Conseil d'Administration délibère sur l'agrément de chaque adhésion et tout nouvel adhérent s'acquitte d'une cotisation annuelle.

## Le Bureau

Il correspond au pouvoir exécutif de l'association. C'est une forme restreinte du Conseil d'Administration. Les statuts prévoient l'existence et le rôle du bureau.

Il est composé:

- Du Président
- Du Vice-Président
- Du secrétaire
- Du trésorier

## La fonction gestionnaire

A ce jour, Institut Innovation et Parcours gère deux DITEP.

Pour assurer une qualité de service auprès des jeunes qu'elle accompagne, l'association met en place une politique de ressources humaines basée sur l'engagement, la confiance, l'implication, l'échange et la formation du personnel.

Elle emploie une cinquantaine de salariés et en confie la gestion à la Direction, par délégation de pouvoir.

Avec ses équipes, la Direction :

- Doit mettre en œuvre et appliquer les projets d'établissements en adéquation avec les valeurs soutenues par l'association.
- Être force de proposition de solutions inclusives et innovantes, adaptées aux besoins des enfants, dans un environnement en pleine évolution.
- Instaurer une gestion commune et efficiente des dispositifs.
- Mettre en place un management de proximité.
- Être à l'écoute et veiller au bien-être des salariés.
- Détecter les besoins en formation.
- Accompagner les salariés dans leurs démarches d'évolution.

## Le public accueilli

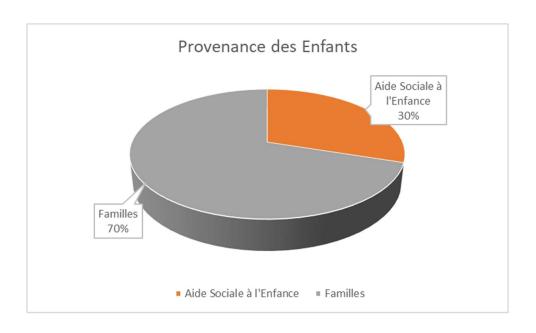
Conformément au décret du 5 janvier 2005 et sa circulaire du 14 mai 2007 :

« Les enfants, adolescents ou jeunes adultes accueillis dans les Dispositifs ITEP présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé ».

Les troubles du comportement sont d'origines diverses et concernent majoritairement les garçons. Ce sont des mécanismes de défense contre lesquels l'enfant lutte en adoptant des attitudes inadaptées (repli sur soi, intolérance à la frustration, violence physique et verbale, non maitrise des émotions, rapport aux règles et à la loi difficile et fluctuant, difficultés relationnelles...).

Ces enfants sont souvent en échec scolaire par manque de confiance, d'estime d'eux-mêmes, de rejet.

L'accompagnement proposé doit permettre de retrouver un équilibre et une sérénité tant au sein de la sphère familiale que dans l'environnement scolaire et social.



## Nos missions

Le passage par un DITEP doit être un tremplin ou une « pause » dans la vie du jeune pour lui permettre de mieux rebondir dans le milieu ordinaire, pour retourner dans un système où il a pu se sentir incompris, exclu ou rejeté.

Au travers de ses services Accueil de Jour et SESSAD, l'association favorise autant que possible le maintien dans les établissements de droit commun. Pour assurer ce maintien, sécuriser au maximum le parcours de l'enfant et du jeune, les professionnels de l'éducation nationale sont accompagnés et soutenus dans leurs missions quotidiennes par l'équipe pluridisciplinaire (soutien éducatif, thérapeutique, pédagogique).

Pour permettre du répit au jeune ou à sa famille, un service d'hébergement peut être proposé. Chaque situation est prise en compte dans sa singularité.

L'objectif est que le jeune puisse trouver sa place, créer du lien social et développer ses capacités pour mettre en œuvre un projet de vie. Il doit être acteur et responsable de ce projet. Jusqu'à trois ans après la fin de son accompagnement, la famille peut solliciter le service de suites.

Les familles en souffrance dans leurs fonctions parentales, sont souvent désarmées face aux troubles de leur enfant. Elles se sentent souvent exclues et incomprises par la société. L'association accueille les familles et œuvre pour qu'elles se sentent comprises et soutenues dans l'accompagnement de leur enfant. La famille est partie prenante et participe à l'élaboration de la prise en charge du jeune. Elle manifeste ses attentes et ses besoins.

L'association accompagne les familles dans un travail de déculpabilisation, de « renarcissisation », pour regagner de l'estime et de la confiance en soi.

L'association défend et développe les intérêts des personnes accueillies auprès de l'autorité de tutelle qui finance les établissements, en proposant des actions innovantes, en adaptant en permanence les moyens à mettre en œuvre et en travaillant en synergie avec d'autres associations au sein du GIAC et par conventionnement avec d'autres organismes tels que la CAF, MDA, communes ou mairies...

Elle n'a de cesse de faire évoluer son offre en fonction des politiques publiques. Pour illustrer notre propos, voici quelques exemples de ce que les dispositifs ont déjà mis en œuvre pour un accompagnement plus inclusif :

## <u>Coopération entre les établissements scolaires et le DITEP</u> : Pour une éducation plus inclusive

Une coopération est conventionnée entre les établissements scolaires du Choletais où sont en scolarisation partagée certains jeunes du DITEP La Tremblaie. L'objectif de ce dispositif est de développer et soutenir les inclusions scolaires en proposant des prises en charge collectives des jeunes en temps partagé au collège, sur le lieu collège qui nous octroie une salle dédiée. Cette coopération est en pleine restructuration, son objectif est de travailler davantage en lien avec les personnels des établissements scolaires, de leur venir en soutien et d'élaborer des projets communs.

## **PCPE**

Les demandes d'accompagnement dans le dispositif ITEP, notamment en SESSAD, ne sont pas toujours effectives ; souvent par manque de places.

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) vient, dans un premier temps, explorer cette demande : de qui vient-elle ? L'école, la famille, d'autres partenaires ? Quelles sont les raisons qui ont amené cette demande ?

Dans un second temps, le PCPE vient « évaluer » les ressources du territoire, de la famille, du jeune pour coconstruire avec l'ensemble des personnes concernées, un projet à court et moyen terme correspondant aux besoins observés.

Ce projet peut aussi bien confirmer l'orientation SESSAD que proposer une autre modalité d'accompagnement usant du droit commun et des ressources précitées (médicales, paramédicales, sociales, médico-sociales...).

## Le D.I.S. ou dispositif d'inclusion et de soutien

Le D.I.S. ou Dispositif d'inclusion et de soutien, est un service du Dispositif Les Oliviers permettant un accès à une école ordinaire pour 8 enfants notifiés comme porteurs de troubles du comportement. Les éducateurs spécialisés, l'enseignant spécialisé, l'éducateur sportif ainsi que les thérapeutes du DITEP interviennent en permanence auprès des enfants du D.I.S. De plus le service est ouvert à l'accompagnement partiel des élèves qui sont en difficulté sur l'école, notifiés ou non. La démarche du service est coconstruite avec l'équipe pédagogique de l'école et vise à une inclusion progressive des élèves qui en ont la capacité, dans la classe ordinaire de leur âge.

Le D.I.S. selon les enfants : « Le D.I.S. c'est juste une école normale. », « Le D.I.S. c'est pour que les enfants de l'ITEP se faufilent dans une école normale. » « Le D.I.S. c'est pour travailler et préparer le collège. »

## L'EMAS ou L'Equipe Mobile d'Appui médico-sociale à la Scolarisation

L'Equipe Mobile d'Appui médico-sociale à la Scolarisation est née du partenariat entre Institut Innovation et Parcours et L'ADAPEI 49. Composée de deux Psychologues, d'une Educatrice spécialisée et d'un Educateur spécialisé, l'Equipe intervient en binôme psycho-éducatif sur les territoires de Cholet, Thouarcé et Vihiers dans les collèges publics et privés.

L'équipe a pour mission de venir en appui aux équipes éducatives (professeurs, AESH, vie scolaire...) pour permettre à des élèves notifiés par la MDA, sans solution médico-sociale, ou à des élèves en situation complexe de (re)trouver un certain apaisement dans leur parcours. A aucun moment il n'y a de prise de charge directe auprès des élèves.

Le travail de co-construction entre l'EMAS et les professionnels de l'Education nationale se veut innovant car notre mission est d'intervenir dans le lieu « collège » afin d'être au plus près des préoccupations des équipes éducatives pour favoriser l'école inclusive et ses valeurs d'adaptation du milieu en fonction des besoins des élèves.

## L'ATF ou l'accompagnement des familles ; un service à développer

La pratique d'entretiens familiaux, selon des méthodologies d'approches systémiques et analytiques, s'est développée au fil des années dans les dispositifs ITEP. Dans ce travail, avec les familles, nous privilégions la « co-intervention ». La fréquence des rencontres est d'une séance par mois, parfois d'une rencontre toutes les cinq à six semaines. Le cadre de l'intervention est clairement posé, dans une démarche "co-construite" et thérapeutique. L'objectif est d'aider la famille à mettre en œuvre ses propres compétences au changement au profit du système familial.

## Le diagnostic de l'association

**INSTITUT INNOVATION ET PARCOURS** doit poursuivre son action en tenant compte de ses forces et de ses faiblesses pour développer et accroître son efficacité.

#### **FORCES**

- Des professionnels compétents et reconnus
- Une politique d'inclusion déjà en œuvre
- Deux établissements sans recoupement de territoires

#### **FAIBLESSES**

- Petite association, CA restreint
- Immobilier vieillissant, problèmes d'accessibilité
- Eloignement des établissements
- Manque de compétences dans la recherche de financements alternatifs

#### **OPPORTUNITES**

- Zones blanches
- Demande de soutien des organisations non scolaires (centre aérés, club de sport...)
- Développement des appels à projets

## **MENACES**

- Rythme de mise en œuvre de l'inclusion par l'Education Nationale
- Incohérence des rythmes entre l'ARS et l'Education Nationale

Cette analyse nous permet de dégager les axes stratégiques à prioriser pour les 5 années à venir :

# Axes stratégiques de l'association

## 1/ Accentuer et développer la formation professionnelle

Dans un souci d'amélioration de notre qualité de service rendu, nous avons à cœur d'accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs métiers :

- Mise en place d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences).
- Formation des professionnels.
- Développement des connaissances des professionnels en lien avec l'accompagnement du public (Neurosciences / Accompagnement des familles / Bientraitance...).
- Être ressource auprès de nos partenaires pour les informer et les accompagner dans leur quotidien auprès des jeunes (EMAS, DIS, SESSAD...)

## 2/ Être au plus près du jeune et de sa famille

Historiquement les établissements médico-sociaux sont davantage implantés dans les agglomérations que dans les communes rurales. Pour répondre à ce déséquilibre, il semble nécessaire de se rapprocher de ces « zones blanches » pour apporter des solutions :

- Créer des antennes relais pour accompagner les jeunes au plus près de leur lieu de vie.
- Multiplier les partenariats avec les écoles (Education Nationale), les mairies, les collectivités, et les services périphériques aux jeunes accueillis tels que l'ASE, les ESMS, Pédopsychiatrie...
- Développer et pérenniser des services innovants en adéquation avec les politiques publiques, comme l'augmentation du nombre d'accompagnement par le SESSAD et autres dispositifs déjà en place.
- Intervenir le plus précocement possible, pour éviter une rupture de parcours.

## 3/ Adapter notre patrimoine

C'est un des enjeux majeurs de l'association et qui doit rentrer en adéquation avec l'évolution de l'offre.

- Sécuriser l'accueil du public et des professionnels par la mise aux normes des locaux.
- Être proactif dans l'évolution de notre bâti en réponse aux évolutions du secteur.
- Répondre à l'enjeu d'être au plus près du lieu de vie du jeune accompagné.
- Proposer du répit en tenant compte de la non pertinence de la cohabitation entre enfants adolescents (besoins différents).
- Être lieu de ressources pour nos partenaires (inclusion inversée).

## 4/ Mettre en place une stratégie de développement de réseaux et de partenaires

Actuellement, nos dispositifs, au travers d'un CPOM, d'un PPI, sont entièrement financés par l'ARS (agence régionale de santé) et nous devons justifier chaque initiative, décision prises par l'association. Pour rester innovant et développer de nouvelles expérimentations, l'association souhaite :

- Recevoir des dons ou legs de particuliers, des financements participatifs d'entreprises ou fondations.
- Créer des partenariats avec les localités environnantes ou avec d'autres villes françaises ou européennes.

## 5/ Rendre attractive et pérenniser notre association

Pour poursuivre notre engagement, notre association comme de nombreuses structures associatives, se doit de :

- Recruter de nouveaux adhérents pour être plus représentative face aux autorités.
- Légitimer, valoriser nos actions en faveur des jeunes accompagnés.
- Se faire connaître des familles, des élus et acteurs locaux (associations, entreprises...)
- Communiquer sur la vie associative.
- Communiquer sur l'évènementiel de l'association et des établissements.
- Communiquer sur les projets d'établissements, et de services.
- Dynamiser notre site Internet.

## Remerciements

À tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce projet associatif de près ou de loin,
Aux membres du Conseil d'Administration,
Aux professionnels des dispositifs,
À l'ARS qui nous oriente et nous conseille,
Aux jeunes et aux familles qui nous donnent envie de continuer notre action pour leur pleine inclusion dans la société.
À tous nos partenaires en place et à venir!